

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in two copies at Toronto this 15th day of December 1980, in the English, French, Portuguese languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Toronto, le 15^{ème} jour de décembre 1980, en français, en anglais et en portugais, chaque version faisant également foi.

MONIQUE BÉGIN

*For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada*

LUIS GOIS FIGUERA

*For the Government of Portugal
Pour le Gouvernement du Portugal*